

1955 *

MINI
MAG

n°18
MAI 2023

* une publication de la Commune de Chamoson

invitation

aux assemblées bourgeoise et primaire
mercredi 14 juin 2023 à 19h et 20h



- 03 **éditorial** - un bien pour un mal!
- 05 invitation aux assemblées bourgeoisiiale et primaire
- 06 **commentaire** sur les comptes 2022
- 07 **comptes 2022 de la commune**
 - 07 aperçu du bilan
 - 08 aperçu du compte de résultats et investissements
 - 09 comptes selon les tâches
 - 10 comptes selon les natures
 - 12 comptes autofinancés - commentaire
 - 13 endettement et chiffres clés
- 14 **comptes 2022 de la bourgeoisie**
 - 14 comptes de fonctionnement et de résultat
 - 15 compte d'investissement
 - 15 compte financier
- 16 **tourisme** - et de quatre télésièges
- 18 **nature & environnement** - des éclaircies dans les alpages
- 19 **travaux publics** - la Glapière, zone renaturée
- 20 **tourisme** - l'œnotourisme au coeur du PDR
- 22 **tourisme** - édition anniversaire pour la Fête du Livre
- 23 **travaux publics** - dernière étape dans la sécurisation des rivières
- 26 **brèves**



© Denis Emery

Un bien pour un mal!

Chères citoyennes, chers citoyens,

Après toutes ces années jalonnées d'investissements massifs, nous savions qu'une année moins lourde en chantiers offrirait une bouffée d'air frais à nos finances.

Les événements belliqueux qui ont marqué l'Europe l'an dernier - et se poursuivent - nous ont emmenés dans cette direction. Par conséquent, face à la volatilité folle du prix des marchandises, nous avons décidé de reporter certains projets, évitant ainsi l'explosion des coûts. Le volume des investissements en a été fortement réduit.

Ceci nous place donc dans une situation moins dynamique, mais plus durable: celle d'une commune qui rembourse ses dettes.

Cette nouvelle édition de notre publication communale se veut très diverse en matière de sujets traités: tourisme, travaux publics, environnement, etc. Pensez à télécharger notre application pour smartphone, tout simplement baptisée «Chamoson», un outil précieux de notre communication.

Les services de l'administration et vos élus restent également à disposition pour répondre à vos demandes.

L'assemblée primaire convoquée sera certainement une bonne occasion pour faire plus ample connaissance.

Bonne lecture!

Claude Crittin, *président de l'exécutif*



© l'ambassade design

invitations

L'assemblée bourgeoisiale de Chamoson

est convoquée **le mercredi 14 juin 2023 à 19 heures**, à la salle polyvalente, avec l'ordre du jour suivant:

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 25 janvier 2023
2. Crédit d'engagement complémentaire (CHF 205'500.-) buvette de Loutze - décision
3. Comptes de la bourgeoisie 2022
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes 2022
6. Crédits d'engagement budget 2023 - décisions
 - chemin d'alpage, CHF 30'000.- (net)
 - réseau d'irrigation alpage, CHF 46'500.- (net)
 - réseau de purinage, CHF 118'000.-
 - extérieurs Buvette de Loutze, CHF 66'300.-
7. Contrat de location Swisscom (place Châtillon) - décision
8. Divers

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2022 de la bourgeoisie peuvent être consultés par chaque bourgeoise et bourgeois, tous les matins, du lundi au vendredi (de 8 heures à 12 heures) au greffe communal, ainsi que sur le site internet www.chamoson.net, et ce, jusqu'à la date de l'assemblée.

Chamoson, le 23 mai 2023
L'administration bourgeoisiale

L'assemblée primaire de la commune de Chamoson

est convoquée **le mercredi 14 juin 2023 à 20 heures**, à la salle polyvalente, avec l'ordre du jour suivant:

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 25 janvier 2023
2. Comptes de la municipalité 2022
3. Rapport de l'organe de contrôle
4. Approbation des comptes 2022
5. Divers

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2022 de la municipalité peuvent être consultés par chaque citoyenne et citoyen, tous les matins, du lundi au vendredi (de 8 heures à 12 heures) au greffe communal, ainsi que sur le site internet www.chamoson.net, et ce, jusqu'à la date de l'assemblée.

Chamoson, le 23 mai 2023
L'administration communale

commentaire

sur les comptes 2022

Conformément à l'article 7 al. 1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a le plaisir de vous présenter les comptes 2022 de la commune. Ces comptes, soumis à votre approbation, ont été présentés à l'organe de contrôle prévu par la loi, et le Conseil communal les a approuvés lors de sa séance du 3 mai 2023.

Afin de présenter une situation financière claire et transparente, les comptes 2022 ont été tenus conformément à l'Ordonnance sur la gestion financière, avec un plan comptable harmonisé et une comptabilité analytique. L'exercice 2022, ainsi que les états de comparaison, sont présentés selon les nouvelles normes comptables MCH2.

Nous vous transmettons, avec ces pages, différents tableaux sur le bilan, le compte de fonctionnement et le compte d'investissements, ainsi que le graphique de l'évolution de la dette par habitant.

L'exercice 2022 présente une marge d'autofinancement de **Fr. 3'843'851,93**. Celle-ci permet de couvrir les amortissements comptables planifiés de l'exercice de **Fr. 2'552'491,10**. Après intégration des attributions/prélèvements sur fonds et financements spéciaux et des réévaluations sur participations du patrimoine administratif, l'excédent de revenus pour l'année 2022 se monte à **Fr. 366'471,21**.

Après le paiement des dépenses nettes d'investissement de **Fr. 1'519'098,05**, l'exercice 2022 présente un excédent de financement de **Fr. 2'324'753,88**. Ce résultat financier porte l'endettement net à **Fr. 23'603'639,41**.

L'endettement net moyen par habitant des deux dernières années est établi selon les normes MCH2, alors que les données précédentes sont celles qui ressortent des comptes selon les normes MCH1. Après trois années d'augmentation, on constate une diminution de la dette par habitant, en lien avec la fin du cycle d'investissements importants.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice sont nettement plus favorables que le budget 2022. En effet, le compte de fonctionnement se voit doté de revenus financiers plus élevés que ce qui était prévu, avec des recettes fiscales supérieures aux estimations, et du fait de la dissolution d'une provision. Les charges financières sont quant à elles moins élevées, ce qui permet d'expliquer la marge d'autofinancement confortable et le résultat positif de cet exercice 2022.

Les investissements nets sont moins importants que prévu, puisque les travaux de transformation du bâtiment administratif et la crèche ont été reportés à 2023.

Le projet d'ultrafiltration a avancé comme prévu durant l'année 2022, la réfection de la déchetterie de Ravanay s'est achevée et les travaux de sécurisation (mesures urgentes) sur rivières et torrents arrivent à leur terme.

En 2022, des achats de terrains, hors budget, ont eu lieu pour permettre d'entrevoir un futur projet de centre du village.

Nous précisons que les détails des comptes de fonctionnement et d'investissements sont à disposition au greffe communal et sur le site www.chamoson.net

comptes 2022

de la commune

APERÇU DU BILAN

	ÉTAT 31.12.2021	ÉTAT 31.12.2022
Actif	41'566'775.91	42'742'897.16
Patrimoine financier	11'819'411.11	14'166'661.96
Disponibilités et placements à court terme	3'174'898.25	6'329'925.50
Créances	5'027'513.13	5'247'017.29
Placements financiers à court terme	-	-
Actifs de régularisation	3'544'509.73	2'517'229.17
Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
Placements financiers	-	-
Immobilisations corporelles du patrimoine financier	72'490.00	72'490.00
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
Patrimoine administratif	29'747'364.80	28'576'235.20
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	25'450'762.80	24'702'493.20
Immobilisations incorporelles	432'200.00	229'500.00
Prêts	8'000.00	3'240.00
Participation capital social	2'322'302.00	2'216'002.00
Subventions d'investissement	1'534'100.00	1'425'000.00
Passif	41'566'775.91	42'742'897.16
Capitaux de tiers	37'745'237.95	37'770'301.37
Engagements courants	2'541'530.60	2'054'009.54
Engagements financiers à court terme	6'489.80	6'441.75
Passifs de régularisation	3'135'155.64	2'233'021.72
Provisions à court terme	555'000.00	595'000.00
Engagements financiers à long terme	29'511'600.00	31'408'800.00
Provisions à long terme	655'585.40	130'585.40
Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'339'876.51	1'342'442.96
Capital propre	3'821'537.96	4'972'595.79
Capital propre	3'821'537.96	4'972'595.79

COMPTE DE RÉSULTATS	COMPTE 2021	BUDGET 2022	COMPTE 2022
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 14'944'597.08	16'596'096.20	15'847'671.86
Revenus financiers	+ CHF 18'340'194.97	18'534'510.00	19'691'523.79
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF 3'395'597.89	1'938'413.80	3'843'851.93
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 3'395'597.89	1'938'413.80	3'843'851.93
Amortissements planifiés	- CHF 3'174'221.02	2'697'550.00	2'552'491.10
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF 346'620.70	532'300.00	1'397'413.15
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF 769'742.68	-	610'260.08
Réévaluations des prêts du PA	- CHF -	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF 144'210.55	158'300.00	137'736.55
Attributions au capital propre	- CHF -	-	-
Réévaluations PA	+ CHF -	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF -	-	-
Excédent de charges	= CHF -	1'449'736.20	-
Excédent de revenus	= CHF 500'288.30	-	366'471.21

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF 7'460'461.70	7'285'770.00	3'419'348.86
Recettes	- CHF 1'853'919.63	2'343'491.50	1'900'250.81
Investissements nets	= CHF 5'606'542.07	4'942'278.50	1'519'098.05
Investissements nets (négatifs)	= CHF -	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 3'395'597.89	1'938'413.80	3'843'851.93
Investissements nets	- CHF 5'606'542.07	4'942'278.50	1'519'098.05
Investissements nets (négatifs)	+ CHF -	-	-
Insuffisance de financement	= CHF 2'210'944.18	3'003'864.70	-
Excédent de financement	= CHF -	-	2'324'753.88

COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2021		BUDGET 2022		COMPTE 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'407'285.44	109'065.67	1'624'930.00	125'800.00	1'479'944.76	120'561.20
Ordre et sécurité publiques, défense	1'042'861.77	239'485.68	1'294'747.00	205'450.00	1'243'118.47	241'829.85
Formation	5'061'282.62	631'097.65	4'581'730.00	465'700.00	4'637'226.11	582'109.60
Culture, sports et loisirs, église	945'818.52	64'454.20	1'156'123.60	687'50.00	1'122'683.97	70'860.65
Santé	672'005.77	-	640'834.00	-	747'436.35	-
Prévoyance sociale	2'680'280.44	1'095'646.84	2'801'700.00	1'004'610.00	2'577'977.88	1'078'296.41
Traffic et télécommunications	2'021'924.61	194'325.25	1'823'341.60	158'300.00	1'739'937.14	206'448.90
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'423'328.53	2'852'660.43	3'630'300.00	2'974'800.00	4'313'566.11	3'700'723.95
Economie publique	650'954.58	234'337.95	742'000.00	311'250.00	754'226.30	291'767.86
Finances et impôts	704'107.07	13'694'863.98	1'688'540.00	13'219'850.00	1'318'695.57	14'009'185.45
Total des charges et des revenus	18'609'649.35	19'109'937.65	19'984'246.20	18'534'510.00	19'935'312.66	20'301'783.97
Excédent de charges	-	-	-	1'449'736.20	366'471.21	-
Excédent de revenus	500'288.30	-	-	-	-	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2021		BUDGET 2022		COMPTE 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	521'359.20	140'500.00	2'100'000.00	-	-	-
Ordre et sécurité publiques, défense	-254'339.63	-	170'000.00	-	-	-
Formation	2'753'275.63	50'000.00	35'500.00	550'000.00	31'436.55	500'000.00
Culture, sports et loisirs, église	50'000.00	1'000.00	-	-	-125'000.00	4'760.00
Santé	300'000.00	2'645.30	-	-	-	-
Prévoyance sociale	39'315.98	-	1'400'000.00	-	-	-
Traffic et télécommunications	538'203.92	11'500.00	160'000.00	-	798'746.00	250'214.75
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'008'741.09	1'632'760.33	3'131'770.00	1'619'241.50	2'636'885.40	1'047'332.88
Economie publique	505'899.53	141'964.00	288'500.00	144'250.00	77'480.91	97'943.18
Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	7'460'461.70	1'853'919.63	7'285'770.00	2'343'491.50	3'419'348.86	1'900'250.81
Excédent de dépenses	-	5'606'542.07	-	4'942'278.50	-	1'519'098.05
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-



COMPTE DE RÉSULTATS
SELON LES NATURES

	COMPTE 2021		BUDGET 2022		COMPTE 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	4'458'192.23		4'721'100.00		4'476'548.59	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'987'712.94		4'108'620.00		4'075'618.82	
Amortissements du patrimoine administratif	3'046'017.76		2'579'050.00		2'408'537.30	
Charges financières	315'251.80		316'000.00		338'914.92	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	346'620.70		532'300.00		1'387'413.15	
Charges de transferts	6'260'903.92		6'522'586.20		6'476'664.88	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Charges extraordinaires	-		-		-	
Imputations internes	194'950.00		1'204'590.00		761'595.00	
Revenus fiscaux		122'192'27.80		11'797'700.00		12'464'565.10
Patentes et concessions		11'108.75		12'000.00		9'135.50
Taxes		3'391'628.38		3'182'850.00		3'533'506.14
Revenus divers		-		-		525'000.00
Revenus financiers		794'560.38		742'200.00		684'240.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		769'742.68		-		610'260.08
Revenus de transferts		1'728'719.66		1'595'170.00		1'713'482.05
Subventions à redistribuer		-		-		-
Revenus extraordinaires		-		-		-
Imputations internes		194'950.00		120'4590.00		761'595.00
Total des charges et des revenus	18'609'649.35	19'109'937.65	19'984'246.20	18'534'510.00	19'935'312.66	20'301'783.87

Excédent de charges
Excédent de revenus

500'288.30	-	-	1'449'736.20	-	366'471.21	-
------------	---	---	--------------	---	------------	---

COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES

	COMPTE 2021		BUDGET 2022		COMPTE 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Immobilisations corporelles	5'987'513.25		7'220'270.00		3'233'415.16	
Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
Immobilisations incorporelles	140'635.94		300'000.00		119'643.35	
Prêts	-		-		-	
Participations et capital social	855'210.55		35'500.00		31'436.55	
Propres subventions d'investissement	477'101.96		-		34'853.80	
Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
Transferts au patrimoine financier	-	11'500.00	-	-	-	76'485.75
Remboursements	-	-	-	-	-	-
Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	39'658.88
Subventions d'investissement acquises	1'838'774.33			2'343'491.50		1'779'346.18
Remboursement de prêts	3645.30		-	-	-	4'760.00
Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	7'460'461.70	1'853'919.63	7'285'770.00	2'343'491.50	3'419'348.86	1'900'250.81

Excédent de dépenses
Excédent de recettes

-	5'606'542.07	-	4'942'276.50	-	-	1'519'098.05
---	--------------	---	--------------	---	---	--------------

commentaire

sur les services autofinancés

Les services autofinancés, tels que l'approvisionnement en eau, la gestion des déchets et l'évacuation des eaux usées, doivent être autoporteurs d'un point de vue financier. Cela signifie que les prestations en question ne peuvent pas être financées par l'impôt. Les principaux revenus de ces services sont donc les taxes, basées sur le principe du «pollueur-payeur». Ci-dessous, le point par service.

Approvisionnement en eau (eau potable)

Actuellement, ce principe est respecté; le service présente même des excédents. Ceux-ci seront engagés prochainement dans d'indispensables travaux de rénovation.

Gestion des déchets

La taxe au sac, introduite le 1^{er} janvier 2018, a une influence sur les quantités de déchets et sur les taxes encaissées par la Commune via l'Antenne Région Valais romand. En effet, l'incitation au tri produit ses effets et les volumes ramassés sont en diminution. Cependant, par la même occasion, la rétrocession de la taxe au sac baisse également.

Par ailleurs, la Commune a mis en place un système de ramassage et de valorisation

(GastroVert®) des déchets organiques depuis le mois de mars 2022. La collecte est effectuée par l'UTO (Enevi).

Le service présente des excédents de charges récurrents. Ainsi, la taxe de base devra être relevée en conséquence.

Evacuation des eaux usées

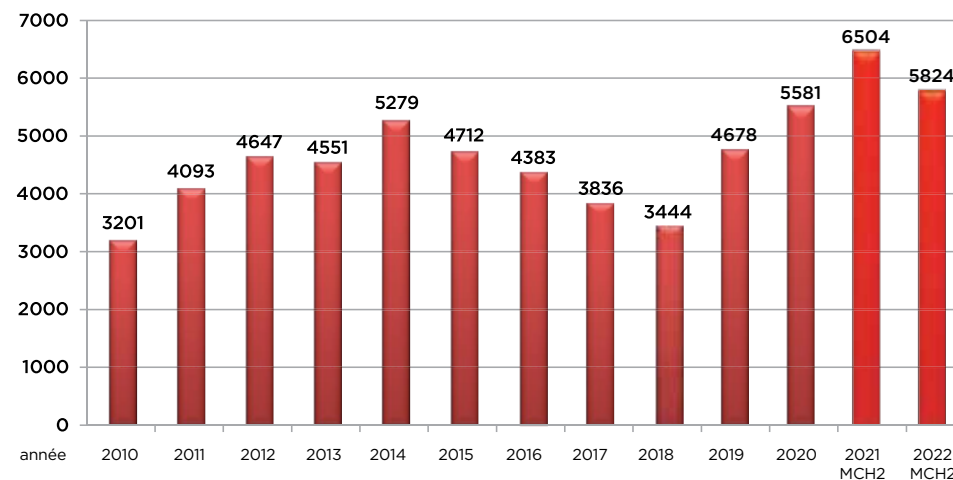
Le nouveau règlement a été présenté en assemblée primaire le 21 décembre 2022.

Ce dernier, en l'état, n'a pas été approuvé. Un travail d'approfondissement du sujet est en cours pour faire suite aux remarques et questionnements de la population, après quoi un règlement adapté sera de nouveau soumis au vote.

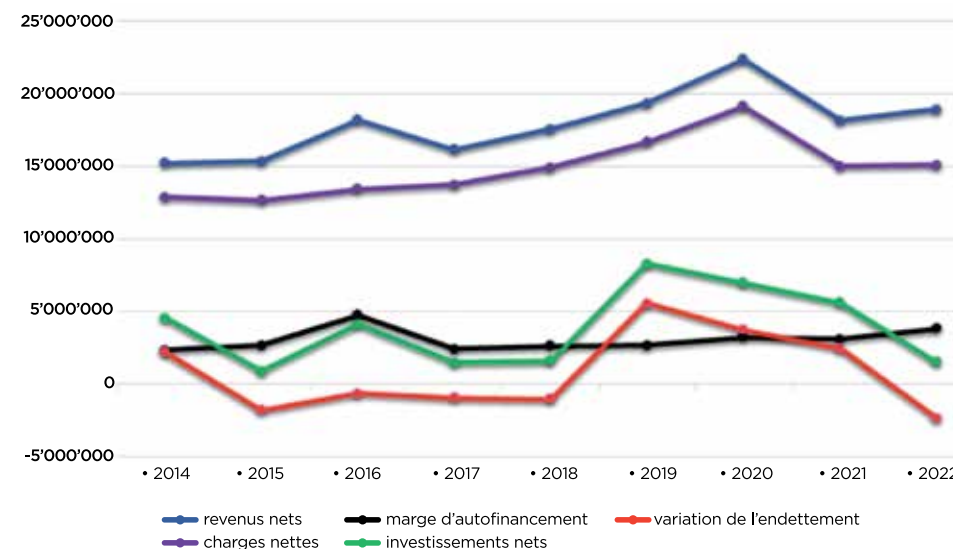
Le service de traitement et d'évacuation des eaux usées présente depuis de nombreuses années un déficit annuel conséquent, qui vient s'accumuler dans le compte de financement y relatif. Les déficits doivent être remboursés ou amortis dans/après 8 ans. Il est urgent et nécessaire que la Commune puisse introduire un nouveau règlement pour les taxes sur les eaux usées.

Services	Compte 2021	Compte 2022	Cumul financements spéciaux au 31.12.2022
Eau potable	107'978.10 CHF	193'124.43 CHF	648'358.77 CHF
Gestion des déchets	-22'657.94 CHF	-133'980.06 CHF	-156'638.00 CHF
Eaux usées/STEP	-747'084.74 CHF	-728'466.81 CHF	-1'555'790.38 CHF

DETTE NETTE PAR HABITANT 2010-2022 - EN FRANCS



ÉVOLUTION DES CHIFFRES CLÉS



comptes 2022

de la bourgeoisie

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RÉSULTAT

COMPTE DE FONCTIONNEMENT COMPTE DE RÉSULTAT	Compte 2022		Budget 2022		Compte 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
CHARGES D'EXPLOITATION	201'714.72		205'700.00		174'368.98	
Charges de personnel	7'804.20		6'000.00		2'352.00	
Biens, services et autres charges d'exploitation	84'300.57		106'200.00		44'779.72	
Amortissements du patrimoine administratif	109'182.05		93'000.00		126'792.25	
Attributions aux financements spéciaux	27.90		100.00		45.01	
Charges de transfert	400.00		400.00		400.00	
REVENUS D'EXPLOITATION		134'908.37		100'000.00		100'000.00
Taxes et redevances		100'000.00		100'000.00		100'000.00
Prélèvements sur fonds et financements spéc.		34'908.37		0.00		0.00
Total	201'714.72	134'908.37	205'700.00	100'000.00	174'368.98	100'000.00
Résultat provenant de l'activité d'exploitation	-66'806.35		-105'700.00		-74'368.98	
Charges financières	105'461.75		12'000.00		27'691.70	
Revenus financiers		143'105.20		133'000.00		105'999.11
Résultat provenant de l'activité de financement	37'643.45		121'000.00		78'307.41	
Résultat provenant de l'activité opérationnelle	-29'162.90		15'300.00		3'938.43	
Charges extraordinaires	0.00		0.00		0.00	
Produits extraordinaires		0.00		0.00		0.00
Résultat provenant de l'activité extraordinaire	0.00		0.00		0.00	
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTAT	-29'162.90		15'300.00		3'938.43	

COMPTE D'INVESTISSEMENTS	Compte 2022		Budget 2022		Compte 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DÉPENSES	233'257.05		0.00		819'992.25	
Investissements propres	233'257.05		0.00		819'992.25	
RECETTES		0.00		0.00		0.00
Subventions acquises		0.00		0.00		0.00
Total	233'257.05	0.00	0.00	0.00	819'992.25	0.00
Investissements nets		233'257.05		0.00		819'992.25

COMPTE FINANCIER	Compte 2022		Budget 2022		Compte 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges/recettes	307'176.47	278'013.57	217'700.00	233'000.00	202'060.68	205'999.11
Attrib./prélèv. sur fonds et financement spéc.	27.90	34'908.37	100.00		45.01	
- amortissements	109'182.05	0.00	93'000.00	0.00	126'792.25	0.00
Total net (charges / revenus financiers)	197'966.52	243'105.20	124'600.00	233'000.00	75'223.42	205'999.11
Marge d'autofinancement	45'138.68		108'400.00		130'775.69	
Investissements nets	233'257.05		0.00		819'992.25	
Excédent de recettes/dépenses du compte financier	-188'118.37		108'400.00		-689'216.56	
+ Report au bilan des investissements nets	233'257.05		0.00		819'992.25	
- Amortissements comptables	109'182.05		93'000.00		126'792.25	
- Attributions aux fonds et financements spéc.	27.90		100.00		45.01	
+ Prélèvements sur fonds et financements spéc.	0.00	34'908.37	0.00		0.00	
Bénéfices / pertes comptables	-29'162.90		15'300.00		3'938.43	

et de quatre télésièges



© Téléovronnaz

Inauguré en mars 2023, le télésiège de Petit Pré offre confort et performance sur le secteur le plus ensoleillé du domaine skiable d'Ovronnaz.

Dévaler la piste et s'asseoir confortablement pour la remontée est désormais possible grâce au nouveau télésiège débrayable de quatre places mis en route à Petit Pré à l'hiver 2022. L'ancienne arbalète a cédé sa place à une installation confortable et performante. Le domaine skiable d'Ovronnaz compte ainsi quatre télésièges.

Un domaine skiable rajeuni

Si l'investissement total se monte à 7 millions de francs, la Commune de Chamoson a participé à hauteur de 350'000 francs en contribuant à l'augmentation du capital-actions de 2,5 millions, le reste étant financé par des emprunts. Les autorités communales de Chamoson sont satisfaites du rajeunissement du parc des remontées mécaniques. Elles étaient d'ailleurs représentées lors de l'apéro

avec les skieurs de passage à la gare d'arrivée du nouveau télésiège le 4 mars dernier, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle réalisation, en compagnie du Conseil d'administration et de la Direction de Téléovronnaz SA, ainsi que des constructeurs.

Le secteur le plus ensoleillé

La saison passée a été bonne en matière d'enneigement et d'enseillement sur le domaine d'Ovronnaz. Quant au nouveau télésiège, il a été immédiatement adopté par les adeptes du ski, puisque 190'000 passages ont été enregistrés. «Une plus grande fréquentation de Petit Pré, qui est le secteur le plus ensoleillé, permet une meilleure répartition des skieurs sur l'ensemble du domaine. Le confort offert par la nouvelle installation, desservant l'unique piste bleue, est particulièrement apprécié des familles et des débutants», se réjouit Gianluca Lepori, directeur de Téléovronnaz.



© l'ambassade design

des éclaircies dans les alpages

Saviez-vous que le Triage forestier des Deux Rives était un acteur important de la biodiversité? Deux projets réalisés sur le territoire communal l'attestent. Depuis 2020, dans le cadre du plan de gestion intégrée des pâturages boisés et du projet consacré à la biodiversité, l'équipe du triage a œuvré à la création de clairières arborées. En 2022, 170'000 francs ont été investis à Loutze pour ressusciter les pâturages arborés d'antan, et en 2023, 50'000 francs ont servi à garantir un habitat à la gélinotte des bois.

40 hectares libérés de la forêt

Une parcelle de 40 hectares a ainsi été libérée d'une partie de la forêt à Loutze pour être transformée en pâturage boisé. Le travail effectué se résume en trois étapes: abattage des arbres, évacuation du bois – qui a été vendu – et ratisage du sol. Et l'ensemencement de l'herbe? «Pas nécessaire, répond Mathieu Charvoz, garde-forestier. Les graines sont déjà dans le sol. Il suffit d'éclaircir pour faire venir la lumière et la nature fait le reste. C'est impressionnant comme la repousse est rapide!» Cet été, des vaches allaitantes pourront déjà pâturer sur le site.

Elle aime le soleil, la gélinotte des bois

Les clairières ensoleillées des Vérines et de Némiaz sont aussi favorables à la gélinotte des bois, volatile du groupe des téttras, qui a été repérée dans la région des couloirs



© Alexandre Scheurer

Espèce potentiellement menacée, la gélinotte des bois affectionne les zones proches des pâturages.

d'avalanche. Mathieu Charvoz, qui est aussi chasseur, connaît bien les habitudes de la faune: «La gélinotte des bois se nourrit de fruits rouges, qui ne poussent pas à l'ombre de la forêt. De plus, les mâles ont besoin d'espace pour les combats et parades nuptiales.» Désormais, cette espèce potentiellement menacée d'extinction pourra se reproduire sur les hauts de la commune.

la Glapière

zone renaturée



© swisstopa

Vue aérienne de La Glapière, située à un kilomètre du centre du village de Chamoson, au pied du Six de Gru.

A l'est de Chamoson, la gravière La Glapière a été exploitée de 1964 à 1998 afin de construire l'autoroute adjacente. L'extraction de sables, graviers et blocs de pierres a laissé un vide qu'il est prévu de combler avec 425'000 mètres cubes de terre. C'est pourquoi l'administration communale va déposer en 2023 une demande d'autorisation de construire pour sa remise en état.

Une décharge pour des matériaux propres

La Glapière comprend des terrains affectés au dépôt de matériaux terreux ou pierreux non pollués. L'ouverture de cette décharge poursuit un triple objectif: réaménager un ancien site d'extraction, diminuer l'impact paysager et offrir un espace de stockage pour des matériaux propres. Elle sera par la suite affectée en zone de protection de la nature.

Des mesures strictes seront respectées dans le but de limiter les nuisances et l'impact sur l'environnement, tout en garantissant une plus-value nature.

Objectif renaturation

Le projet de réaménagement de la carrière prévoit la renaturation du site afin de rétablir au mieux son état naturel initial. Les talus seront recolonisés naturellement ou ensemencés avec des plantes herbacées et des buissons indigènes. Au fur et à mesure du remplissage, des mottes végétales existantes seront repiquées sur le talus aval pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes. Un suivi annuel sera effectué sur une période de dix ans avant de laisser La Glapière poursuivre une évolution naturelle.

l'œnotourisme

au cœur du PDR

Dans une volonté de positionner Chamoson et ses environs comme une destination œnotouristique incontournable, plusieurs projets ont été présentés à la population. Ceux-ci s'inscrivent dans une stratégie cantonale viticole sous forme de Plan de développement régional (PDR), dont la première esquisse a été déposée en 2019. Intitulé «Chamoson, du cep à la cime, terroir d'exception», le PDR se déploie sur trois axes: le vignoble et le paysage, les infrastructures œnotouristiques, ainsi que l'alpage et l'économie animale.

Les projets phares du PDR

Jalonné de murs en pierres sèches, le sentier didactique de 11 kilomètres nommé «Du cep à la cime» constitue la colonne vertébrale de ce PDR. Les guérites de vigne qui le bordent seront valorisées à travers une offre de randonnées inédites. Important lieu de dégustation, le Caveau de Chamoson sera rénové afin d'en faire un pôle de l'œnotourisme régional. Dans cette optique, plusieurs hébergements ouvriront dans les exploitations agricoles et viticoles de Chamoson, Leytron et Riddes.

L'aménagement d'un îlot de biodiversité, un espace protégé destiné à la faune et à la flore, à l'entrée du village de Saint-Pierre-de-Clages, symbolisera la porte d'entrée du vignoble de Chamoson. Finalement, l'alpage de Loutze vivra deux changements notables: les infrastructures de sa fromagerie seront améliorées afin d'en faire un lieu d'accueil et de visite, et un point de vente directe permettra d'accroître les revenus de l'exploitation.

Un bénéfice de 363'000 francs par année

Le coût total de la mise en œuvre du PDR est de 12,1 millions de francs. Les contributions prévisibles de la Confédération et du Canton représentent respectivement 2,2 millions et 1,9 million de francs. Les communes de Chamoson, Riddes et Leytron devront participer ensemble à hauteur de 25% de la contribution cantonale. Le solde devrait être couvert par des crédits cantonaux. Chamoson investira 390'000 francs, pour une valeur ajoutée attendue de 363'000 francs par année.



Chaque automne, les participants au Marathon des Saveurs empruntent le sentier «Du cep à la cime».

édition anniversaire

la Fête du Livre souffle ses trente bougies

Du 25 au 27 août 2023 aura lieu la 30^e Fête du Livre à Saint-Pierre-de-Clages. Cette édition anniversaire mettra à l'honneur le thème du fantastique, un genre littéraire qui ne cesse de se renouveler.

Au programme: des animations par les compagnies Cirque Autour et Perlamusica, une exposition réalisée par la Maison d'Ailleurs d'Yverdon-les-Bains, des conférences avec Sita Pottacheruva, guide du patrimoine, et Didier Marchal, relieur, ainsi que des visites guidées littéraires dans le village de Saint-Pierre-de-Clages au cœur de la littérature fantastique. L'offre de mangas sera aussi renforcée.

La Fête du Livre se déroule tous les derniers week-ends du mois d'août depuis 1993. Connue pour son grand marché du livre d'occasion, la manifestation culturelle met aussi en avant des maisons d'édition, des artistes, des illustrateurs et les métiers du livre.

Tarifs

- entrée gratuite pour les Amis du Village du Livre et les enfants
- 5.- dès 18 ans

les chiffres de l'année touristique

Les statistiques 2021-2022 sont comptabilisées sur 14 mois en raison du changement d'exercice comptable.



17'980 nuitées
438 lits dans
47 hébergements



539 propriétaires de résidences secondaires, dont
122 domiciliés sur la commune de Chamoson



33'803 francs de taxes de séjour (court séjour)
60'513 francs de taxes forfaitaires

la sécurisation

des rivières

dernière étape dans

Quatre ans déjà. En août 2019, une lave torrentielle déferlait sur notre commune. Depuis, les efforts de sécurisation des rivières qui traversent notre territoire se sont intensifiés, et accéléérés, s'élevant au total (depuis 2000) à près de 20 millions. La dernière étape est en cours, et se terminera fin 2023.

En amont du Pont Crittin

Le principal secteur concerné est situé sur le Saint-André, en amont du Pont Crittin, entre les deux passerelles, celle du chemin

de Rossaillennaz et celle de Champ Neuf. Sur ce tronçon d'environ 400 mètres qualifié de «naturel» en raison de l'absence d'endiguement de la rivière, le lit a vu sa profondeur passer de 4 à 7 mètres au fil des crues. Près de 1,2 million de francs seront donc investis pour créer cet automne des seuils et enrochements qui stopperont l'érosion et renforceront les digues, préservant les bâtiments situés à proximité.

Suite en page 24



Les seuils et enrochements, comme ici près de la passerelle Angélie, à la sortie du Grugnay, permettent de stopper l'érosion du lit et de renforcer les digues.

Passerelle de Champ Neuf

La nouvelle passerelle de Champ Neuf sera quant à elle posée dans le courant de l'été, sous la forme d'un pont fusible en bois. L'ancienne avait dû être retirée pour éviter qu'elle soit emportée et provoque des dégâts dans sa chute. Prototype développé par le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage du canton du Valais, le nouveau modèle est non seulement voué à être emporté en cas de crue, mais aussi et surtout à se disloquer, afin d'éviter tout embâcle. La structure sera par ailleurs capable de supporter jusqu'à 13 tonnes, permettant ainsi le passage des véhicules et engins pour le nettoyage du lit en cas de besoin. Le coût de la passerelle, d'environ 300'000 francs, sera subventionné à 65% par le Canton.



La nouvelle passerelle de Champ Neuf prendra la forme d'un pont fusible, qui pourra être emporté sans danger en cas de crue.

Secteur de Zuppon

Dans le secteur du réservoir de Zuppon, à la confluence du Cry et de la Losentze, l'accès sera fermé chaque année, du 15 mai au 30 septembre. En effet, malgré les importants travaux entrepris, la configuration des cours d'eau à cet endroit ne permet pas de garantir la maîtrise d'un éventuel épisode torrentiel. La place de jeux et le parking situés 600 mètres en aval, en revanche, sont aujourd'hui sécurisés grâce à une digue végétale aménagée dans ce secteur, et seront donc ouverts toute l'année.

Pont de Praz

Au niveau du pont de Praz, par-dessus la Losentze, à la sortie ouest du village, des travaux de stabilisation ont également été entrepris pour renforcer la digue, le lit ayant été fortement creusé. Des buissons seront plantés par compensation écologique, les travaux de sécurisation ayant nécessité des travaux de défrichage.

Réseau d'irrigation

Toutes les prises d'eau du réseau d'irrigation situées dans le lit des rivières ont été reconstruites, et dotées de grilles Coanda, qui retiennent 90% des particules de plus de 0,5 millimètre, réduisant ainsi considérablement les coûts d'entretien. Elles ont par ailleurs été dotées de vannes pilotées à distance.

Surveillance et plan d'urgence

Des capteurs et des caméras ont été installés à différents endroits sur les rivières, afin d'optimiser leur surveillance. Un travail également mené par une équipe de cinq observateurs des dangers naturels, chargés de mission de mai à septembre. Enfin, comme après chaque événement, le plan d'urgence a été adapté à la nouvelle situation. Testé de façon inopinée l'été dernier, il a permis de vérifier la rapidité de mise en place des mesures de protection. Un exercice réussi.



© IDEALP SA

Sur ce secteur dit «naturel», en amont du Pont Crittin, près de 1,2 million seront investis pour sécuriser les abords du Saint-André et préserver les constructions situées à proximité.

brèves



Secouristes et défibrillateurs

La Commune de Chamoson collabore avec l'association cœur wallis, qui forme des secouristes bénévoles nommés *Public Responders* (PR) et installe des défibrillateurs sur l'ensemble du canton. La Commune s'est ainsi dotée de trois défibrillateurs, situés à la salle polyvalente, à la chapelle des Mayens et à l'église de Saint-Pierre-de-Clages. Au total, 22 PR résidant sur le territoire sont à même de les utiliser. Le rôle du PR, prévenu par le 144 en cas d'arrêt cardio-respiratoire dans sa région, est de commencer la réanimation au plus vite grâce au défibrillateur, ce qui augmente considérablement les chances de survie du patient.

Achats de terrains au centre du village

En 2022, la Commune de Chamoson a acquis un nouveau terrain au centre du village, pour un montant d'environ 400'000 francs. Cela élargit les opportunités des autorités sur ce secteur, et permettra, le moment venu, des aménagements qui répondront aux attentes des villageois.

Nouvelle offre de carte journalière CFF

La carte journalière CFF en vente dans les communes sera remplacée dès le mois de janvier 2024 par une carte journalière dégriffée Commune. Achetée dix jours avant le voyage, elle coûtera 39 francs en 2^e classe avec demi-tarif. Le sésame sera disponible aux guichets communaux pour toutes et tous, indépendamment de leur commune de résidence. L'ancienne offre reste valable jusqu'au 30 juin 2023. Dans l'intervalle, il faudra se la procurer sur l'application ou le site web des CFF.

Les jardins bientôt partagés

Après plusieurs années de procédure qui ont emmené le dossier jusqu'au Tribunal cantonal, le terrain situé en aval de la crèche actuelle dispose enfin de toutes les autorisations pour accueillir des jardins partagés. En attente depuis trois ans d'une décision, l'association Japarcha s'était mise... au vert! Elle va reprendre le cours de ses projets, afin de faire de cet espace un lieu de rencontre, de partage et de formation pour les écoliers et les personnes intéressées.

Du neuf à la déchetterie

Sur le terrain de la déchetterie, les eaux de surface sont désormais collectées et traitées dans un décanteur avant de reprendre le fil du réseau. Et si tout va bien, un broyeur devrait bientôt trouver place vers le bas du site, sur la place réservée aux déchets verts, permettant aux usagers de repartir avec les copeaux de leurs branchages.



Le toit du Centre scolaire du Tsené arbore assez de panneaux photovoltaïques pour couvrir les besoins en électricité du bâtiment.

Relever les défis énergétiques

L'hiver passé, l'administration communale a entrepris plusieurs actions pour économiser l'énergie. La suppression de l'éclairage de 23 heures à 5 heures - soit l'extinction de 269 candélabres sur 388 - fut l'un des changements les plus notables. Une commission

citoyenne a aussi été mise sur pied pour répondre aux défis énergétiques à venir. Elle se penchera notamment sur le développement du chauffage à distance, les subventions énergétiques, l'éclairage public et la mobilité douce.



© l'ambassade design | photo de couverture: © photovalch



une publication de la Commune de Chamoson
rédaction Le fin mot Communication
design l'ambassade design
impression Ronquoz Graphix
© Chamoson - mai 2023 - imprimé sur papier recyclé